



Pessac - Cestas
15 janvier 2018

Rupture conventionnelle collective : le cadeau de Noël du gouvernement au patronat

L'encre des ordonnances et de leurs décrets d'application est à peine sèche que les employeurs se précipitent pour les utiliser contre les salarié-e-s. La première attaque est la rupture conventionnelle collective (RCC). Cette nouvelle arme va permettre aux patrons de supprimer des milliers d'emplois sans avoir à justifier d'une raison économique, à élaborer un plan social, ni à proposer des reclassements.

Ce dispositif fait suite au « succès » de la rupture conventionnelle individuelle, qui a précipité dans le chômage, depuis sa création en 2008, près de trois millions de salarié-e-s. Huit fois sur dix, c'est l'employeur qui en est à l'origine, alternant arguments financiers et surtout chantages divers.

Le MEDEF en rêvait, le gouvernement Macron l'a fait. En confiant à l'administration du travail le soin d'homologuer les futures ruptures collectives, celles-ci seront juridiquement sans risque pour les patrons, contrairement aux plans de départs volontaires, et il ne sera en outre plus nécessaire d'attendre un an pour pouvoir réembaucher derrière.

Licencier, précariser pour plus de profits

La chaîne de magasins d'habillement Pimkie (700 magasins dans le monde dont une centaine en France) a annoncé la première mise en œuvre d'une procédure de rupture conventionnelle collective. Pimkie est loin d'être sur la paille, elle fait partie du groupe Mulliez (Auchan), une des plus grosses fortunes de France, autour de 40 milliards d'euros.

Dans la foulée PSA a annoncé son intention de faire de même, alors que le groupe vient de réaliser un nouveau record de bénéfice en 2016 de 2,15 milliards d'euros. Depuis des années, les plans de départs « volontaires » ont déjà permis de supprimer en moyenne 3000 postes par an. Son objectif est de diminuer au maximum le nombre

de travailleurs en CDI et de les remplacer par des intérimaires, qui représentent sur certaines chaînes de production 90 % des effectifs. PSA veut ainsi pouvoir licencier 2200 salariés par rupture conventionnelle et congés seniors cette année, annonçant en même temps des embauches de jeunes en « alternance » sous-payés !

Que Pimkie ou PSA aient été parmi les toutes premières entreprises à utiliser le nouveau dispositif en dit long sur les objectifs des ordonnances travail. Macron et le gouvernement ont martelé qu'il s'agissait « d'aider » les très petites entreprises, pour leur permettre d'embaucher, de créer des emplois. On voit comment les grandes entreprises très bien portantes s'en servent contre les travailleurs !

En finir avec le dialogue social et reprendre la mobilisation

A Pimkie, les syndicats majoritaires ont refusé de négocier la rupture conventionnelle collective, refusant le chantage patronal destiné à licencier 200 salariés soi-disant « volontaires ». Il n'y a pas de « volontariat » qui tienne, face à cette politique cherchant à précariser l'ensemble des travailleurs, à tirer toute la société en arrière.

C'est contre cela que nous sommes descendus dans la rue contre la première, puis la deuxième loi Travail. Dans de nombreux secteurs, les luttes se poursuivent face à la dégradation de la situation. C'est le cas dans le nettoyage, la restauration, l'hôtellerie, et même dans des activités uberisées comme Deliveroo. C'est aussi le cas dans les hôpitaux comme à Bordeaux, Toulouse ou en région parisienne.

La lutte est loin d'être terminée. Pour préparer les prochaines étapes, il nous faut discuter, nous organiser pour défendre nos intérêts et surtout rompre avec ce « dialogue social », que nous vantent gouvernement et patronat pour nous imposer leurs mauvais coups.

Toujours plus loin pour mon patron !

Nous sommes des centaines à faire des dizaines de kilomètres, aller et retour, pour venir travailler dans les zones industrielles de Pot-au-Pin ou de Bersol.

Sur la zone de Bersol, pour 15 000 salariés, il n'y a que quelques lignes de bus très peu fréquentes et dès 17h des bouchons monstres commencent. Sur la zone Pot-au-Pin, malgré les milliers d'emplois, aucun transport en commun !

À cause des embouteillages ou à cause de la distance, ce sont des heures perdues chaque jour dans la voiture pour avoir le loisir d'aller travailler. D'autant plus qu'avec la multiplication des contrats d'intérim ou de CDD, le lieu de travail est peu fixe... mais notre domicile lui est fixe, et le temps de trajet peut encore s'allonger selon le lieu où il y a du travail.

On prend sur notre temps de repos pour aller travailler, mais ce n'est pas compté comme du temps de travail : c'est tout bénéf pour les entreprises. Et, dans les faits, la plupart des salariés ne bénéficient pas de la participation aux frais d'essence qu'est censée donner l'entreprise. Il y en a marre, nos vies valent plus que leurs profits !

Aucune solution pour les transports ? Pas si sûr

Il n'y a pas si longtemps, des usines, comme entre autres celle de Dassault Aviation à Merignac, prévoyaient un bus qui faisait le ramassage des salariés chaque jour. Dans d'autres usines en France cela existe encore et Airbus, à Toulouse, a remis en place des navettes pour ses salariés, notamment pour réduire les bouchons.

Car il faut bien se rappeler que ce sont les patrons qui choisissent d'excentrer autant les entreprises pour trouver les terrains les moins chers, avec des aménagements payés par les impôts de la population. Souvent d'ailleurs en faisant du chantage aux communes « *Si vous ne baissez pas le prix du terrain, je ne créerai pas d'emplois chez vous* ». Alors oui, ce sont eux qui devraient être responsables du transport des salariés pour aller au travail.

Le travail de nuit provoque le cancer

On le savait mais cette fois ce sont plusieurs études dans différents pays qui en attestent : les femmes qui travaillent la nuit ont davantage de risques d'avoir un cancer.

Certains emplois de nuit sont indispensables au fonctionnement de la société, ceux par exemple des personnels de la santé, infirmières, aides-soignantes, médecins, ceux aussi de certains salariés du transport, des services de sécurité, etc... Mais combien d'hommes et de femmes sont obligés de travailler la nuit seulement parce que cela est plus rentable pour leur patron ! Comment expliquer que des usines tournent la nuit pour produire des biscuits ou autre ? Que des femmes usent leur santé à faire le ménage la nuit alors qu'il pourrait tout aussi bien être fait le matin ? Que des colis soient préparés ou triés la nuit ? Où est l'urgence si ce n'est celle de faire rentrer les profits dans les caisses, de ne pas « perdre de temps »... car bien sûr le temps c'est de l'argent... pour les patrons !

Cette organisation sociale est non seulement folle mais elle fait mourir des travailleuses et des travailleurs avant l'heure.

Seuls les emplois indispensables devraient exister la nuit. Et pour ceux-là il faut doubler les effectifs pour diminuer la pénibilité, augmenter les périodes de repos. En clair, exiger que notre santé passe avant leurs profits !

Les luttes se multiplient dans les hôpitaux

Un peu partout en France, les personnels hospitaliers doivent se battre pour exiger des embauches, pouvoir travailler dans des conditions minimales et pour que soit respectés leurs droits et leur temps de travail.

Ainsi à Bordeaux, le service des urgences de Saint-André est en grève depuis le 27 décembre. L'ensemble du personnel, médecins compris, exige des embauches. Ils dénoncent le sous-effectif chronique, les absences pas remplacées, les appels à domicile pour « boucher les trous » au pied-levé, voire les rappels sur leurs congés, l'obligation d'alterner travail de jour et de nuit... Ils dénoncent aussi la précarité d'une partie d'entre eux qui, c'est un comble, n'ont pas droit aux mêmes primes de nuit !

Ce lundi 15 janvier, deux manifestations sont parties de l'hôpital Saint-André et de Pellegrin pour converger vers l'Agence Régionale de santé pour exiger des moyens pour la santé, des embauches, la titularisation des précaires et le respect des droits de tous ! Ils y ont été rejoints par des usagers, d'autres salariés et, entre autres, par le comité de défense de l'hôpital Robert Picqué menacé de fermeture.

Les intérêts de l'ensemble des salariés se rejoignent : travailleurs de la santé, de l'industrie, des services, du public ou du privé, il est urgent que nous nous associons pour faire respecter nos droits, exiger des embauches, des conditions décentes de travail, la fin de la précarité. Et pour cela prendre l'argent là où il est pour le mettre au service de la population et du plus grand nombre !

Le NPA 33
vous invite à une

Rencontre militante

pour débattre
de la situation du
monde du travail,
des luttes,
des perspectives pour
notre camp social



vendredi 26 janvier 2018 - 19h
Athénée Municipal - Place St Christoly - Bordeaux

Contact : contact@npa33.org - 07 83 84 43 49 - www.npa33.org